



CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU 28 JUIN 2020

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, le dimanche 28 juin 2020 à 10H30 à Fruges

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :
Mesdames et Messieurs Danièle DUHAMEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Morgan HENNIION

Avaient donné procuration :
Francis ROUSSEL à Danièle DUHAMEL, Fabrice PARPET à Stéphanie QUIQUEMPOIX

Secrétaire de séance : Madame Hélène BUICHE

ORDRE DU JOUR

- 1 - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal **Délibération 2020-06-175**
- 2 - Election du Maire **Délibération 2020-06-176**
- 3 - Election des adjoints **Délibération 2020-06-177**
- 4 - Désignation de conseillers municipaux délégués **Délibération 2020-06-178**
- 5 - Indemnité de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux délégués **Délibération 2020-06-179**
- 6 – Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au syndicat des eaux et d'assainissement de Fruges et Coupelle Neuve **Délibération 2020-06-180**
- 7 - Questions diverses

Mme Danièle DUHAMEL, exerçant les fonctions de Maire par intérim, fait l'appel des conseillers municipaux présents.

Elle invite ensuite le Conseil Municipal à observer une minute de silence en hommage et mémoire de M. Jean-Jacques HILMOINE.

N° 2020-06-175 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Mme La Présidente (Mme Danièle DUHAMEL exerçant les fonctions de Maire par intérim) rappelle que M. Jean Jacques HILMOINE réélu Conseiller Municipal lors du renouvellement général des conseils du Dimanche 15 Mars 2020, puis élu Maire le Dimanche 24 Mai dernier, est brutalement décédé le Lundi 15 Juin 2020 ; en conséquence un siège est devenu vacant.

Hormis l'article L. 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) qui stipule qu'en cas de vacances le Conseil Municipal est réputé complet si ces dernières sont la conséquence de :

- 1- De démissions données lorsque le maire a cessé ses fonctions et avant l'élection de son successeur
- 2- D'une décision de la juridiction administrative devenue définitive annulant l'élection de conseillers municipaux sans proclamation concomitante d'autres élus.

Le Conseil Municipal doit être au complet.

Ainsi pour les communes de plus de 1000 habitants l'article L.270 du Code Electoral relatif au remplacement des conseillers municipaux s'applique :

« Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

En conséquence M. Morgan HENNION placé au 17^{ème} rang de la liste « FRUGES DYNAMIQUE » intègre ainsi, par automatisme, le Conseil Municipal et Madame La Présidente l'a déclaré installée et fait constaté que Le Conseil Municipal était réputé complet.

19 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Francis ROUSSEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET, Morgan HENNION

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

Transmission S/Préfecture : 01/07/20

Réception S/Préfecture : 01/07/20

En suite de quoi , Le Conseil Municipal traite les questions soumises à l'ordre du jour :

Mme Danièle DUHAMEL, exerçant les fonctions de Maire par intérim, invite ensuite la doyenne de l'assemblée, Mme Chantal PERDRILLAT, à procéder à l'élection d'un nouveau Maire.

M. Philippe PAUCHET et Mme Stéphanie QUIQUEMPOIX sont tous deux désignés assesseurs et Mme Hélène BUICHE, secrétaire de séance.

N° 2020-06-176 : ELECTION DU MAIRE

Mme PERDRILLAT Chantal , doyenne d'âge de la séance a pris la présidence de l'assemblée (art. L 2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 17 conseillers présents ainsi que 2 procurations et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie. Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité deux assesseurs : M. Philippe PAUCHET et MME QUIQUEMPOIX Stéphanie.

Candidat déclaré : Monsieur Edmond ZABOROWSKI

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote.

Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie.

La présidente l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d) Nombre de bulletins blancs trouvés dans l'urne : 3
- e) Nombre de suffrages exprimés : 16
- f) Majorité absolue : 9

M. ZABOROWSKI Edmond : 16 (seize suffrages)

M. ZABOROWSKI Edmond a été proclamé Maire, à la majorité absolue, au 1er tour de scrutin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

16 Voix POUR 0 Voix CONTRE 3 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

Mme Chantal PERDRILLAT demande à Mme Danièle DUHAMEL de remettre l'écharpe de Maire à M. Edmond ZABOROWSKI.

Transmission S/Préfecture : 01/07/20

Réception S/Préfecture : 01/07/20

N° 2020-06-177 : ELECTION DES ADJOINTS

M. le Président rappelle à l'assemblée qu'en vertu d'une délibération n° 2020-05-161 du 24 Mai 2020 le conseil municipal a décidé la création de 5 postes d'adjoints.

Aussi il informe les termes de l' Article L2122-10 du C.G.C.T. : Quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints.

Il précise que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil.

Après appel des candidatures une seule liste est déclarée avec dans l'ordre les noms suivants :

- DUHAMEL Danièle
- MILLAURIAUX Stéphane
- GUILBERT Nicole
- BOURBIER Freddy
- CIOS Corinne
-

M. le Maire fait procéder au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 16
- majorité absolue : 9

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats suivants :

- 1^{ère} adjointe : Mme DUHAMEL Danièle
- 2^{ème} adjoint : M. MILLAURIAUX Stéphane
- 3^{ème} adjointe : Mme GUILBERT Nicole
- 4^{ème} adjoint : M. BOURBIER Freddy
- 5^{ème} adjointe : Mme CIOS Corinne

Ensuite il informe arrêter les délégations comme suit :

Mme DUHAMEL Danièle, 1^{ère} adjointe : administration générale, gestion du personnel, liens avec la population, cimetièrre, et organisation des fêtes et cérémonies.

M. MILLAURIAUX Stéphane, 2^{ème} adjoint : Vie associative, sports, festivités, agriculture et environnement, gestion du bois de canlers.

Mme GUILBERT Nicole, 3^{ème} adjointe : vie économique, relations avec le commerce local, propreté, embellissement, espaces verts et fleurissement, voirie, sécurité, et politique du logement.

M. BOURBIER Freddy, 4^{ème} adjoint : bâtiments, espace culturel francis sagot, culture et tourisme, information et communication, gestion du site internet de la ville.

Mme CIOS Corinne, 5^{ème} adjointe : vie scolaire, action sociale, CCAS, personnes âgées, aménagement urbain et urbanisme, jeunesse, conseil municipal des enfants

16 Voix POUR 0 Voix CONTRE 3 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

Transmission S/Préfecture : 01/07/20

Réception S/Préfecture : 01/07/20

N° 2020-06-178 : DESIGNATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

M. le Président rappelle à l'assemblée qu'en vertu d'une délibération n° 2020-05-161 du 24 Mai 2020 le conseil municipal a décidé la création de 2 postes de conseillers municipaux délégués.

Aussi il informe attribuer les délégations suivantes à :
MME PERDRILLAT Chantal, 1^{ère} conseillère déléguée : FINANCES

MME GREBERT Michèle, 2^{ème} conseillère déléguée : Gestion des carrières, formation, retraites du personnel.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Motion adoptée par 16 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 3.

16 Voix POUR 0 Voix CONTRE 3 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

Transmission S/Préfecture : 01/07/20

Réception S/Préfecture : 01/07/20

N° 2020-06-179 : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE FRUGES ET COUPELLE NEUVE

M. Le Maire rappelle que la disparition de M. HILMOINE engendre la vacance d'un poste de délégué titulaire pour siéger au syndicat des eaux et d'asainissement de FRUGES et COUPELLE NEUVE.

Se déclare candidat : MME GUILBERT Nicole

Aucune autre candidature n'étant enregistrée M. Le Maire fait procéder au vote :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 16
- majorité absolue : 9
-

A été proclamé délégué titulaire pour siéger au sein du syndicat des eaux et d'assainissement de FRUGES et COUPELLE NEUVE : MME GUILBERT Nicole

En suite de quoi M. Le Maire informe que l'élection de Mme GUILBERT Nicole en qualité de délégué titulaire créé une vacance parmi les délégués suppléants et qu'il convient de pourvoir ce siège.

Se déclare candidat : M. BOURBIER Freddy

Aucune autre candidature n'étant enregistrée M. Le Maire fait procéder au vote :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 16
- majorité absolue : 9
-

A été proclamé délégué suppléant pour siéger au sein du syndicat des eaux et d'assainissement de FRUGES et COUPELLE NEUVE : M. BOURBIER Freddy

16 Voix POUR 0 Voix CONTRE 3 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

Transmission S/Préfecture : 01/07/20

Réception S/Préfecture : 01/07/20

A l'issue M. le Maire donne lecture de la charte de l'élu local, en remet un exemplaire à chacun des conseillers.

N° 2020-06-180 : INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

M. Le Maire rappelle qu'en vertu de la délibération N° 2020-05-163 du 24 Mai 2020 Le Conseil Municipal a fixé, au taux maximum, les indemnités comme suit :

Maire : 51,6 %

Adjoint : 18 %

1^{ère} conseillère municipale déléguée : 0 %

2^{ème} conseillère municipale déléguée : 9%

Il propose de les revoir de la façon suivante :

	Indemnités au Taux maximal
Maire	44.60%
1er Adjoint	18.00%
2ème Adjoint	18.00%
3ème Adjoint	18.00%
4ème Adjoint	18.00%
5ème Adjoint	18.00%
1er Conseiller délégué	8.00%
2ème Conseiller délégué	8.00%

Il précise que cette répartition demeure dans le cadre de l' enveloppe budgétaire allouée , au taux maximum, au Maire et adjoints.

Que les montants alloués aux conseillers municipaux délégués s'inscrivent au titre des articles L. 2122-18 et L. 2122-20 du C.G.C.T. et peuvent percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal dans les limites prévues par le II de l'article L. 2123-24.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité, :

Décide de fixer au taux maximum les indemnités comme suit :

- . Maire : 44,60 %
- . Adjoints : 18 %
- . conseillères municipales déléguées : 8 %

Ces indemnités seront versées à compter de jour conformément au tableau annexé à la présente.

19 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Francis ROUSSEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET, Morgan HENNION

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

Nom de la commune : FRUGES

Tableau des indemnités de fonction au 28 Juin 2020

Fonction	Taux (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
Maire : ZABOROWSKI Edmond	44.60
1 ^{er} adjointe au maire : DUHAMEL Danièle	18.00
2 ^{ème} adjoint au maire : MILLAURIAUX Stéphane	18.00
3 ^{ème} adjointe au maire : GUILBERT Nicole	18.00
4 ^{ème} adjoint au maire : BOURBIER Freddy	18.00
5 ^{ème} adjointe au maire : CIOS Corinne	18.00
1 ^{ère} Conseillère déléguée : PERDRILLAT Chantal	8.00
2 ^{ème} Conseillère déléguée : GREBERT Michèle	8.00

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire informe que le conseil municipal, à partir de l'installation initiale du Conseil Municipal, dispose de 6 mois pour élaborer son règlement intérieur au sein duquel la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions seront établies.

Etabli à FRUGES
Le 02 Juillet 2020

**La secrétaire de séance,
Mme Hélène BUICHE**

